

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal**

Date de la convocation

25-03-2024

Séance du 11 avril 2024

**N° 08-2024-04**

L'an deux mille vingt quatre et le onze avril, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean DERRIEUX, Maire.

**Présents :** M BEGLIOMINI, BERNADOU, DERRIEUX, JONGBLOET, GISQUET, THILLIEZ, et Mmes CALMELS, DELRIEU, GALAND , OHRESSER .

**Absent :**

**Secrétaire de Séance :** Mr JONGBLOET François

Nombre de membres		
Afférent au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
10	10	10

**Objet : Comptes de gestion de la commune 2023**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenté les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

Approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Approuvé : à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme

Après dépôt en  
Préfecture

12 -04-2024

Publication ou  
notification

12 -04-2024

**Le Maire,  
Jean DERRIEUX**



**Le secrétaire  
Mr JONGBLOET**

